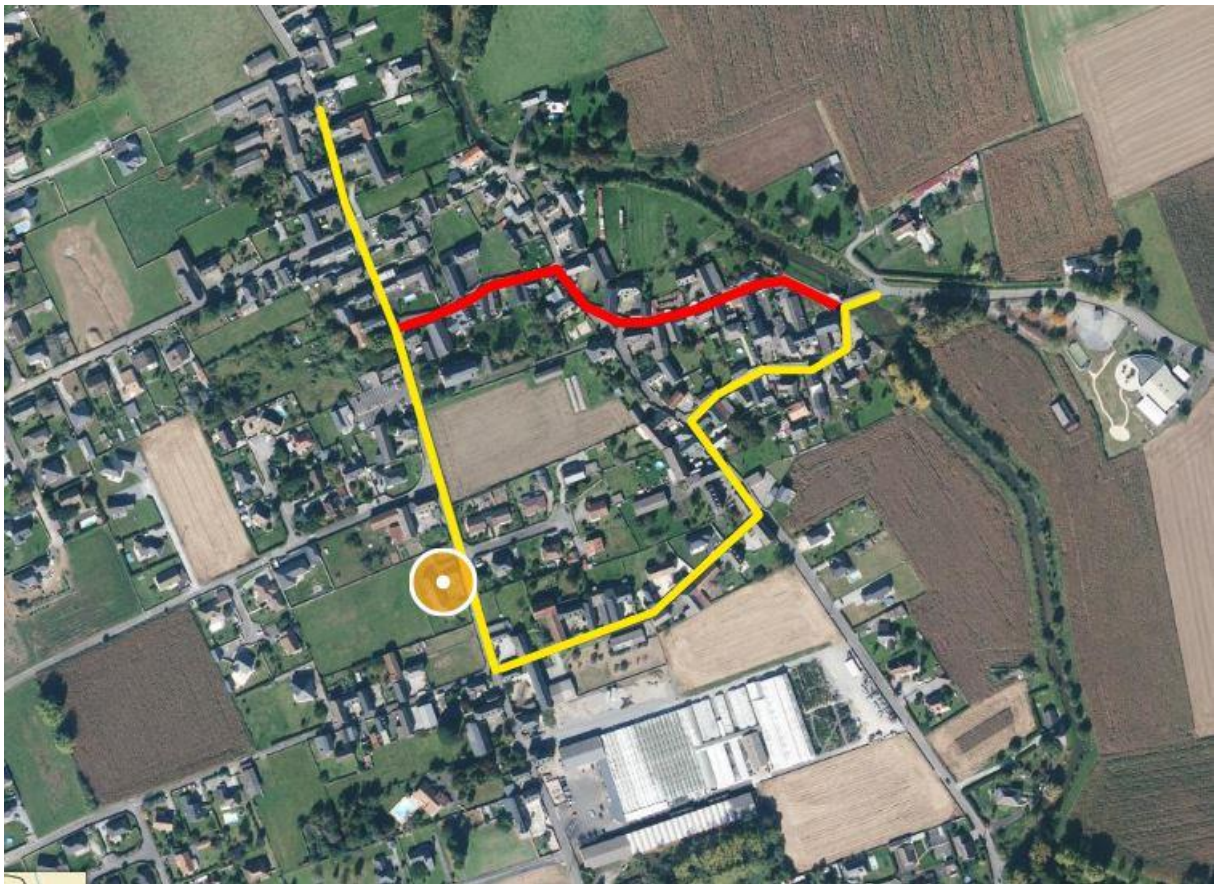


En raison des travaux de renforcement et d'enfouissement des lignes électriques rue Pesquitou, rue des Moulins et rue des Artigottes, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :

- Du 10 février au 21 mars inclus, la circulation et le stationnement seront interdits, dans les deux sens, rue Pesquitou, rue des Artigottes (du n°1 au Lavoir) et rue des Moulins (sur la portion comprise entre la rue Pesquitou et la rue des Artigottes). Elle sera déviée localement conformément au plan ci-joint.
- Les accès des riverains et des véhicules de secours seront maintenus jusqu'au droit du chantier.



Circulation et stationnement interdits

Déviation

L'arrêté correspondant (n°644_25_PM) est consultable sur le site internet : village-borderes.fr, rubrique Municipalité, actes réglementaires, arrêtés du Maire, arrêtés temporaires.

Comptant sur votre compréhension,

Le Maire,
Michel MINVIELLE